

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1136 Arrêté de promulgation

n° 1136

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 août 1964

Numéro JO

n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro

1 septembre 1964

VISAS

Le Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : Le rectificatif à la loi n° 64-687 du 8 juillet 1964 modifiant et complétant le Code du Travail dans les territoires d'outre-mer (J.OR.F. du 31 juillet 1964, p. 6875).

Art. 2

Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en congé: L'Administrateur en Chef, chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du Territoire, J. M. JOUVE.